



17 septembre 2014

(14-5190)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

### NOTIFICATION

1.	<b>Membre notifiant:</b> <u>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</u> <b>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:</b>
2.	<b>Organisme responsable:</b> <i>Animal and Plant Health Inspection Service</i> - APHIS (Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire)
3.	<b>Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):</b> Agrumes
4.	<b>Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:</b> <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Afrique du Sud
5.	<b>Intitulé du texte notifié:</b> <i>Proposed rule: Importation of Fresh Citrus Fruit From the Republic of South Africa Into the Continental United States</i> (Proposition de règle. Importation dans la zone continentale des États-Unis d'agrumes à l'état frais en provenance de la République sud-africaine) - Dossier ( <i>Docket</i> ) n° APHIS-2014-0015). <b>Langue(s):</b> anglais. <b>Nombre de pages:</b> 5 <a href="http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=APHIS-2014-0015-0001">http://www.regulations.gov/#!documentDetail;D=APHIS-2014-0015-0001</a>
6.	<b>Teneur:</b> Le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire propose de modifier la réglementation concernant les fruits et légumes de façon à autoriser l'importation dans la zone continentale des États-Unis de plusieurs variétés d'agrumes et d'hybrides d'agrumes à l'état frais en provenance de régions de la République sud-africaine dans lesquelles la présence de l'antracnose des agrumes est connue. Pour pouvoir entrer dans le pays, les fruits devraient avoir été produits conformément à une approche systémique incluant des prescriptions relatives à la traçabilité des expéditions, à l'enregistrement des établissements d'emballage et aux procédures appliquées dans ces établissements et au traitement phytosanitaire. Les fruits devraient aussi être importés dans le cadre d'expéditions commerciales et accompagnés d'un certificat phytosanitaire délivré par l'organisme national de protection des végétaux de la République sud-africaine contenant une déclaration additionnelle attestant qu'ils ont été produits dans le respect de l'approche systémique. Cette mesure aura pour effet de permettre l'importation d'agrumes, y compris de variétés hybrides, à l'état frais en provenance de la République sud-africaine tout en continuant d'assurer une protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux États-Unis.  <i>Federal Register</i> , volume 79, n° 167, jeudi 28 août 2014, pages 51273 à 51277.
7.	<b>Objectif et raison d'être:</b> <input type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.

8.	<p><b>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</b></p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p><b>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</b></p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	<p><b>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</b></p>
10.	<p><b>Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa):</b> Sans objet</p> <p><b>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa):</b> Sans objet</p>
11.	<p><b>Date projetée pour l'entrée en vigueur:</b> <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): Sans objet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p><b>Date limite pour la présentation des observations:</b> <input type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 27 octobre 2014.</p> <p><b>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations:</b> <input type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Le public peut communiquer des observations par l'un des deux moyens suivants:</p> <p>Portail fédéral sur l'élaboration de la réglementation (<i>Federal eRulemaking Portal</i>): Suivre le lien <a href="http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0015">http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0015</a>.</p> <p>Courrier postal/privé: Les observations sont à envoyer à l'adresse suivante: Docket No. APHIS-2014-0015, Regulatory Analysis and Development, PPD, APHIS, Station 3A-03.8, 4700 River Road Unit 118, Riverdale, MD 20737-1238.</p> <p>Les documents justificatifs et toute observation reçue au sujet de ce dossier (<i>Docket</i>) peuvent être consultés à l'adresse suivante: <a href="http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0015">http://www.regulations.gov/#!docketDetail;D=APHIS-2014-0015</a></p> <p>Pour tout complément d'information, s'adresser à: Mr Marc Phillips, Senior Regulatory Policy Specialist, Regulatory Coordination and Compliance, PPQ, APHIS, 4700 River Road Unit 156, Riverdale, MD 20737; Téléphone: +(301) 851 2114.</p>
13.	<p><b>Texte(s) disponible(s) auprès de:</b> <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250. Téléphone: +(1 202) 720 1301; Fax: +(1 202) 720 0433; Courrier électronique: <a href="mailto:us.spsenquiry@fas.usda.gov">us.spsenquiry@fas.usda.gov</a></p>